RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE L'AUDE

Ville de Castelnaudary

Service Occupation du Domaine Public

Opération 2026-0827

ARRETE DU MAIRE CD - N° 2026 - 814

AUTORISATION D'INTERVENIR SUR LE DOMAINE PUBLIC

TRAVAUX - RUE GENERAL DEJEAN

☒ Autorisation du 1er, 2ème et 3 ème groupe

☐ Autorisation du 4ème

Le Maire de Castelnaudary,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-1, L 2212-22-1, L 2213-1, L 2213-2 1er et 2éme et L 2213-6,
Vu le Code de la Voirie routière et notamment les articles L 115-1 à L 116-8 et L 141-2 à L 141-12, R 115-1 à R 116-2 et R 141-12 à R 141-22,
Vu le règlement de voirie de la Ville de Castelnaudary, adopté par délibération en date du 18 mai 2009,

ARRETE

Article 1 : L'autorisation demandée par

Pétitionnaire SARL GUILHOT ET FILS

Adresse 8 RUE BECQUEREL
11400 CASTELNAUDARY

Date de la demande 07/10/2026

Lieu d'intervention

RUE GENERAL DEJEAN

Description des travaux

MISE EN PLACE D'UNE BENNE

Description du matériel fixe et roulant de chantier au sol

benne

Début et fin des travaux **du** 13/10/2026 **au** 15/10/2026

Entreprise chargée des travaux

SARL GUILHOT ET FILS

Adresse

8 RUE BECQUEREL

11400 CASTELNAUDARY

Téléphone 04 68 23 03 64

Indicatif pour les pays étrangers

Fax

Courriel

guilhotbtp@guilhotbtp.com

est accordée aux conditions mentionnées ci après

Mesures règlementaires

Commentaires

Ville de Castelnaudary

Article 2 : les droits des tiers et ceux de l'administration sont réservés.
Article 3 : la signalisation nécessaire, résultant des mesures réglementaires à mettre en œuvre pour les travaux, doit être mise en place 72 heures avant l'ouverture du chantier sous la responsabilité de l'entrepreneur et du demandeur qui le fera constater par la police municipale.
Article 4 : les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées par procès-verbal et la répression en sera poursuivie conformément à la loi.
Article 5 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à : Monsieur le Préfet. M. le Directeur Général des Services, M. le Directeur des Services Techniques, M. le Chef de Corps des Sapeurs Pompiers, M. le Commandant de la Brigade Autonome de Gendarmerie Nationale, M. le Chef de la Stan, et au bénéficiaire pour notification.

Publication le
14 OCT. 2026

Fait à Castelnaudary le mercredi 7 octobre 2026

Le Maire Adjoint

VILLE DE CASTELNAUDARY 11 (AUDE)

Jean François VERONIN-MASSET